

## CAHIER DES CHARGES INGENIERIE COLLECTIVE Elaboration du projet associatif

### Constat

Depuis une dizaine d'années, les ministères demandent que les aides financières soient attribuées aux associations portant des projets structurants. Ces projets doivent avoir un impact sur les adhérents, les bénévoles et sur le territoire. Ces projets répondent aux ambitions et objectifs de l'association formalisés dans le projet associatif.

A Saint-Martin, peu de structures rédigent leur projet associatif, par manque de temps, de compétences ou d'intérêt. Pourtant ce document est essentiel pour leur structuration.

### Objectifs à atteindre

Afin de répondre à la problématique, nous souhaiterions mettre en place une ingénierie opérationnelle sur la rédaction du projet associatif qui se découpera par un accompagnement collectif suivi d'un accompagnement individuel. Le contenu de l'accompagnement proposé devra aborder notamment les points suivants :

#### Accompagnement Collectif

##### Définition

- Les différents projets (projet associatif, projet éducatif, projet pédagogique)
- L'utilité de l'élaboration du projet associatif
- La diffusion du projet associatif

##### Démarche

- L'état des lieux de la structure et de son environnement
- L'analyse des forces et des faiblesses de la structure
- La liste des moyens et des ressources de la structure (Finances, matériel et ressources humaines)

##### Rédaction

- La formalisation des objectifs du projet associatif en lien avec les statuts

A l'issue de l'accompagnement collectif, le participant devra :

- S'être approprié la démarche méthodologique

#### Accompagnement individuelle

La semaine qui suit l'accompagnement collectif :

- Rédaction de la première trame du projet associatif

Environ 1 mois après :

- Ajustement du projet associatif rédigé

A l'issue de l'atelier individuel, le participant devra :

- Avoir construit, rédigé et validé le projet associatif

## Méthodologie

L'accompagnement a pour objectif de mettre en relation les structures avec des experts (et non de simples formateurs) capables d'apporter à la fois des éléments théoriques mais aussi des clefs d'analyse pratique et des orientations en termes de démarche à partir des questionnements posés par les participants.

## Modalités de sélection du prestataire

**Les domaines de compétences requis pour cette intervention sont :**

- Connaissance du tissu associatif local,
- Connaissances des institutions locales de Saint Martin,
- Compétences en projet associatif,
- Compétences en gouvernance associative,
- Compétence en gestion administrative,
- Bilingue français/anglais,

Une expérience de l'appui aux acteurs associatifs employeuses est recommandée ainsi qu'une pratique du diagnostic collectif et de l'animation de sessions d'appui-conseil collectives.

## Modalités de participation à l'Atelier

**Participants** : un membre élu du Conseil d'Administration ou du bureau, un dirigeant bénévole ou un directeur ou coordinateur salarié. La séance comptera entre 5 et 10 participants.

**Modalités générales** : se référer au document annexe « Modalités Générales ».

## Délais de réponses

|                                    |                        |
|------------------------------------|------------------------|
| Ouverture de l'appel à proposition | Lundi 5 novembre 2018  |
| Clôture de l'appel à proposition   | Jeudi 15 novembre 2018 |
| Réponse au candidat retenu         | Lundi 19 novembre 2018 |

**Modalités de fonctionnement** : Le consultant devra alterner apports théoriques et pratiques si possible sur la base des cas concrets des associations participantes. La prestation demandée ne s'apparente pas à une formation mais bien à un atelier collectif dont l'objet est de favoriser les échanges et les synergies entre les participants et de les aider à améliorer leurs propres pratiques.

## Durée et modalités de l'accompagnement :

- **Durée** : 1,5 jour d'accompagnement,  
+ 2h de coaching individuel/structure (merci d'isoler le coût de votre offre commerciale),
- **Date de réalisation des ateliers** : fin novembre, début décembre, sous réserve d'un nombre suffisant d'associations inscrites (minimum de 5 participants inscrits),
- **Lieu** : à déterminer par le prestataire.
- **Conditions d'inscription** : être une association déclarée avec un bureau actif et remplir les prérequis demandés,

*Cette action est cofinancée par :*



Cette action est co-financée par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel FSE/ FEDER 2014-2020 en Guadeloupe et à Saint-Martin